



SITUATION - ENJEUX

Etouvie est un quartier d'habitat social de 8500 habitants construit dans le fond de vallée aval de la Somme, situé à l'ouest d'Amiens, à cinq kilomètres du centre-ville.

Le quartier a été réalisé entre 1957 et 1977, par l'organisme de logement social de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens (devenu aujourd'hui la Société Immobilière Picarde : SIP) pour répondre à la demande de logements des travailleurs de la Zone Industrielle Nord. Il compte 2930 logements, principalement des appartements, dont 2717 sont sociaux et appartiennent à la SIP.

Progressivement délaissé par les catégories les plus aisées, Etouvie est devenu un quartier populaire cumulant de nombreux handicaps économiques et sociaux, exacerbés par d'importants dysfonctionnements urbains. L'environnement paysager y est cependant agréable, notamment grâce à la proximité des bords de Somme et aux nombreux arbres présents dans ce quartier conçu comme un "parc habité".

La mono-fonctionnalité, le manque de liens avec les quartiers voisins, l'absence de centralité et la fragilité de la structure commerciale sont des obstacles à l'intégration d'Etouvie dans "la ville ordinaire".

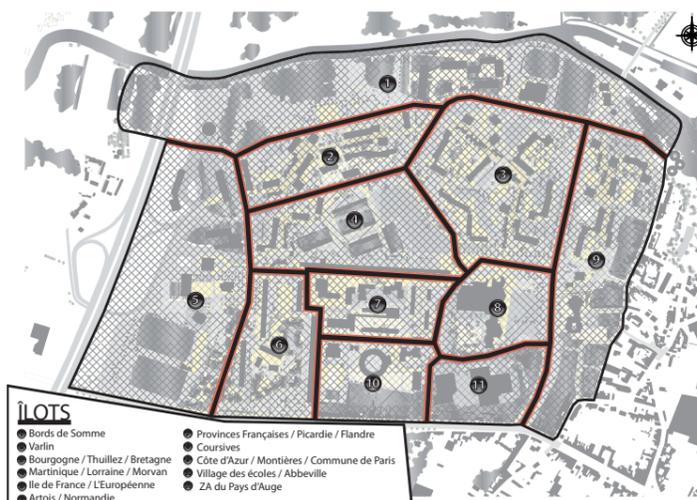
Depuis juin 2010 une équipe pluridisciplinaire (URBICUS, urbaniste, architecte et paysagiste, CIVILITES, sociologue urbain, YL Aménagement, programmiste, URBATEC, bureau d'étude technique et URBAN ECO, bureau d'étude environnemental) a pour mission d'accompagner les opérations engagées (convention ANRU) et de mener une réflexion au sujet de l'avenir du quartier à moyen et long termes. L'objectif est d'aboutir à un plan stratégique partagé, qui fixerait les principes d'un projet urbain d'ensemble empreint d'une certaine flexibilité.

LES GRANDS PRINCIPES FONDATEURS DU PROJET URBAIN

Les enjeux

1. Penser le projet par îlots

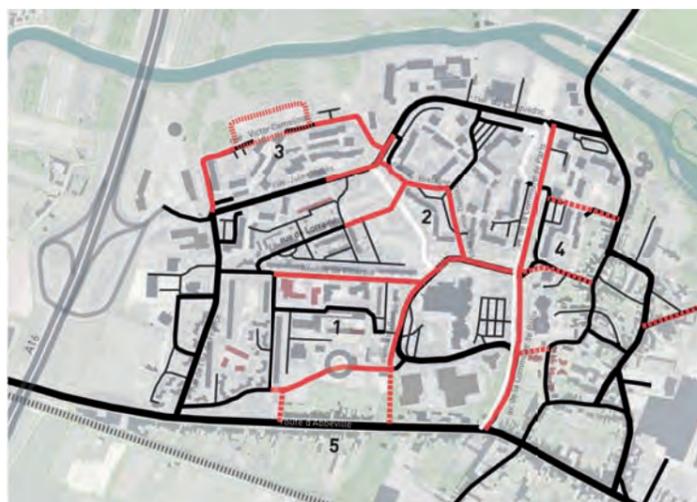
Il s'agit de dépasser le "grand ensemble" en convoquant les notions d'îlots urbains et de parcelles, à l'image de la ville traditionnelle. Le quartier a été ainsi décomposé en 11 îlots, eux-mêmes divisibles. Il est notamment question de l'adressage des bâtiments sur des rues (nouvelles ou existantes), de "faire résidence" en identifiant les logements non plus par immeuble mais par entrées, de mobiliser les habitants à l'échelle de l'îlot, de permettre la mutabilité du foncier comme dans "la ville ordinaire", de clarifier les limites entre l'espace public et l'espace privé, etc.



3. Réécrire la trame des rues

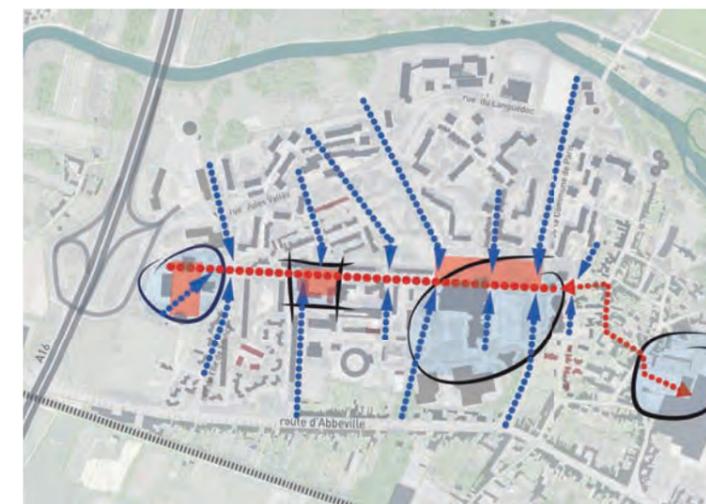
Il s'agit de développer le maillage inter-quartiers en créant de nouvelles continuités et de nouveaux accès, notamment d'est en ouest, de repenser et hiérarchiser la trame viaire en place afin de la rendre plus lisible et cohérente, de supprimer les nombreuses impasses, d'utiliser l'espace public comme outil de requalification du quartier, de développer la mixité des usages (modes doux, etc.), de rationaliser et d'organiser les stationnements, etc.

Par exemple, l'avenue de Bourgogne, qui ne dessert actuellement aucun bâtiment, sera fermée à la circulation et transformée en parc. A la place, le parking du square Thuiliez sera changé en rue permettant une réorganisation du stationnement ainsi que l'adressage de l'ensemble des entrées de l'immeuble H. La rue de Lorraine sera prolongée jusqu'à la voie nouvelle. Les impasses Blanqui et Camélinat seront reliées, etc.



2. Refonder la centralité

Il s'agit d'affirmer l'axe majeur du quartier, qui s'étend de la place de l'Amitié entre les Peuples à l'esplanade de Bourgogne et au-delà, jusqu'à Montières Village. La Place des Provinces Françaises et l'avenue de Picardie reçoivent un aménagement d'espace urbain central ponctué d'équipements. Afin de mieux irriguer cette centralité depuis le sud comme le nord, des connexions à la rue d'Abbeville sont prévues et le bâtiment A pourrait être divisé en trois résidences. Un maillage de liaisons piétonnes transitant par cet espace doit ainsi être développé et requalifié.



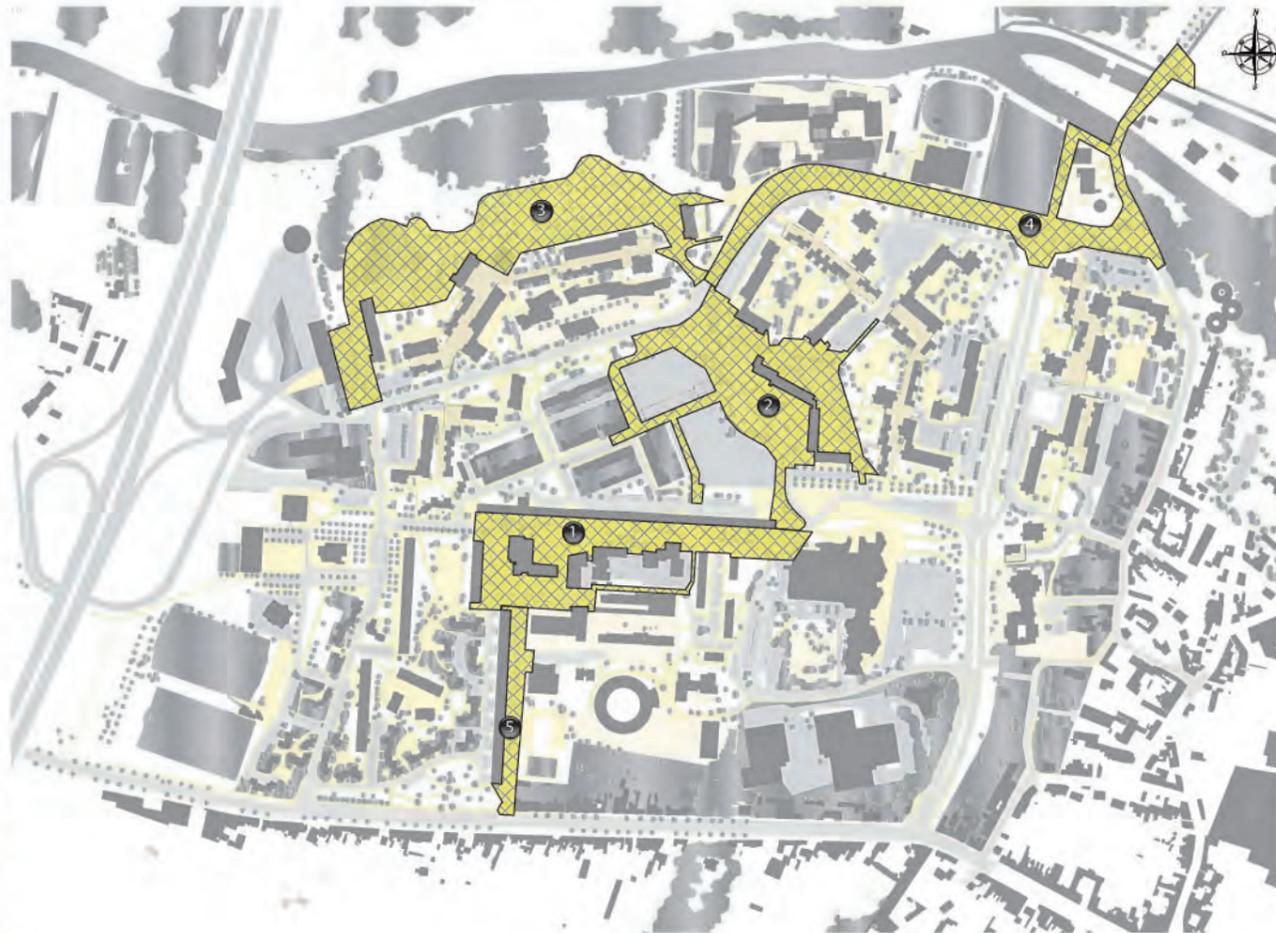
4. Habiter un parc en bordure de Somme

Il s'agit de faire en sorte que le quartier ne tourne plus le dos à la Somme et tire ainsi meilleur parti de son environnement naturel. Le "grand paysage" du fleuve doit être perceptible depuis le cœur du quartier et au-delà depuis la rue d'Abbeville à travers le parc d'Etouvie. La trame végétale du quartier sera enrichie, diversifiée et reliée au corridor écologique du fleuve. Il conviendra d'assurer la gestion et le renouvellement de celle-ci dans le temps. La biodiversité sera renforcée et des circulations douces seront développées et requalifiées afin de favoriser les accès aux rives de Somme, au Parc du Grand Marais et au-delà.



LES AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS

- 1. PLACE DES PROVINCES FRANCAISES – AVENUE DE PICARDIE**
 - Requalification de la place des Provinces Françaises et de l'avenue de Picardie
 - Aménagement de la rue d'Alsace en parking et parvis de l'école Brassens Les Saules
 - Aménagements paysagers et piétonniers vers ces espaces centraux.
- 2. SECTEUR BOURGOGNE – THUILLEZ – LORRAINE**
 - Conversion de la rue de Bourgogne en allée-parc
 - Aménagements des abords du groupe scolaire Lorraine-Morvan
 - Réaménagement du square Thuillez
 - Prolongement de la rue de Lorraine.
- 3. SECTEUR VARLIN**
 - Raccordement des impasses Blanqui et Camélinat
 - Aménagement d'une esplanade piétonne circulaire formant belvédère sur la plaine
 - Requalification d'aires de stationnements
 - Aménagements paysagers et piétonniers vers les bords de Somme et le cœur du quartier.
- 4. SECTEUR LANGUEDOC – CYGNES**
 - Ralentir la circulation et sécuriser les cheminements piétons/cycles
 - Favoriser les accès mode doux au futur groupe scolaire Bords de Somme et aux rives du fleuve
 - Retravailler les carrefours entre la rue du Languedoc et les avenues de la Commune de Paris et des Cygnes
 - Faciliter les accès au parc du Grand Marais
- 5. SECTEUR VILLAGE DES ECOLES – RUE D'ABBEVILLE**
 - Réalisation de nouvelle(s) connexion(s) à la rue d'Abbeville pour désenclaver le quartier
 - Mise en place de plantations d'accompagnement
 - Favoriser les modes de déplacement doux.



LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Réseau viaire à requalifier et/ou à compléter | | Mise en valeur des qualités paysagères |
| | Connexions viaires à étudier | | Espaces publics à forte intensité à conforter |
| | Continuités piétonnes à créer ou à valoriser | | Hauteur maximum 9 m hors tout et R+1+combles ou attique |
| | Sites de renouvellement urbain / de projets | | Périmètre de restructuration de l'îlot Coursives |